

**MAIRIE DE CASTERA-LECTOUROIS  
PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL**

**séance du 12 octobre 2022**

**Date de convocation et d'affichage :** 12/10/2022

**Etaient présents :** Michel PASCAU, Daniel BOUNET, Gilles LACLAVERE, Sophie GOMEZ, Patrice CALCINE, Francis DULIN, Jean-Pierre BARRIEU, Guillaume POLO, Lydia LUONG CAZANOVA, Patrick LOUVEL, Sylvie BORDON.

**Absente excusée :**

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 h 30

**\* ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du 07 septembre 2022
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 Compte rendu des décisions prises par le Maire
- 4 Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
- 5 Salle des fêtes : devis travaux accessibilité
- 6 Voirie : Travaux à Heuguère
- 7 Modification du site internet
- 8 Licence IV : mise à disposition au Comité des fêtes
- 9 CCLG : transfert des bâtiments scolaires de Sempesserre
- 10 SIDEL : déploiement de la Tarification Incitative
- 11 Budget assainissement : provisions pour créances impayées
- 12 Bâtiments ancienne école
- 13 Cérémonie du 11 novembre
- 14 Logement social : devis menuiseries
- 15 Déploiement de la fibre
- 16 Chats errants
- 17 Questions diverses

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Daniel Bounet est nommé secrétaire de séance.

**3. Compte rendu des décisions prises par le Maire**

N° 516-2022 : Non acquisition d'un bien par voie de préemption – DIA N°46 – à Peyradis

N° 518-2022 : Non acquisition d'un bien par voie de préemption – DIA N°47 – à Poune

**4. Compte rendu des arrêtés pris par le Maire depuis le 07 septembre 2022**

N° 575-2022 : réglementation circulation sur la route du Plateau entre Poune et Pérès – travaux Gers Fibre

N° 576-2022 : réglementation circulation VC3, VC9 et CR21 - STPAG programme voirie 2022

N° 577-2022 : CU03208222L0009 – Me François-Xavier ROUX – à Poune – simple information

N° 578-2022 : réglementation de la circulation rue de la Peyrade – Journées du Patrimoine

N° 579-2022 : DP03208222L0008 – MAIRE Gisèle -panneaux photovoltaïques - accordé

N° 580-2022 : DP03208222L0007 – DELAGE Brigitte – panneaux photovoltaïques - accordé  
N° 581-2022 : permission de voirie CR34 de Darré au Loc – réseau fibre optique  
N° 582-2022 : règlementation circulation CR34 de Darré au Loc – travaux fibre optique  
N° 583-2022 : règlementation de la circulation VC7 à Heuguères – travaux SIVOM

## **5 Salle des fêtes : devis travaux accessibilité**

M le Maire revient sur le devis de Lionel Bounet concernant la réfection des sanitaires de la salle des fêtes qui avait été validé lors de la précédente séance du conseil municipal. Celui-ci portait uniquement sur de la main d'œuvre. Francis Dulin a présenté un nouveau devis de la société Sani chauff comprenant la démolition, la fourniture des matériaux et la main d'œuvre d'un montant de 14300.76 € TTC. Une discussion s'est ensuite engagée sur l'utilité d'alimenter les sanitaires en eau chaude.

Le devis de la société Sani chauff est validé, 9 pour et 1 abstention.

## **6 Voirie : Travaux à Heuguères**

Suite aux travaux réalisés par la société Bayol lors de la mise en place des canalisations d'eau potable, il se pose un problème de stabilité des accotements, voire de trous ! M Le Maire et Gilles Laclavère exposent la situation : les travaux à réaliser se scindent en 2 parties. Mme Adam a fait venir sur les lieux cette société qui propose dans la 1<sup>er</sup> partie (qui est la descente la plus abrupte) de reboucher ces trous, de procéder à un arasage des côtés de route. Il faudra également mettre en place un busage transversal que réalisera le Sivom, pour 1000€ environ.

Dans la 2<sup>ème</sup> partie qui se situe entre la maison de M Clément et la fontaine, soit 160 mètres, il a été fait un devis de réfection par la société Carrère que présente M Le Maire. Celui-ci consiste à reprendre l'écoulement des eaux de ruissellement par un busage et un revêtement de la chaussée. Ce devis se monte à 27572€.

Après concertation et vote à l'unanimité il a été décidé d'effectuer uniquement la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux.

## **7 Modification du site internet**

Guillaume Polo présente le nouveau site de la commune, celui-ci sera plus convivial et facile d'utilisation. Il a rencontré M Rouffignac qui en est le concepteur. Celui-ci a répondu aux attentes et propose un devis de 576€.

Accepté et voté à l'unanimité

## **8 Licence IV : mise à disposition au comité des fêtes**

M le Maire propose l'attribution de la Licence IV au comité des fêtes. Daniel Bounet s'est renseigné au sein de la sous-préfecture de Condom. Afin d'exploiter celle-ci, il doit figurer dans les statuts du comité des fêtes une activité commerciale, ce qui n'est pas le cas. Ainsi il faudra programmer une assemblée générale extraordinaire afin de rajouter ce paragraphe aux statuts actuels.

Jean Pierre Barrieu en tant que membre du comité des fêtes a suivi une formation de 2 jours afin de pouvoir l'exploiter.

Il a été décidé après délibération de renouveler par année civile cette attribution, prochaine échéance 31 décembre 2023

Voté à l'unanimité

## **9 CCLG : transfert des bâtiments scolaires du RPI de Sempesserre**

La compétence est à présent attribuée à la CCLG, moyennant un transfert de charge dont le montant s'élève à 1186,43€ qui sera réglé annuellement par les 5 communes : St Martin de Goyne , ST Avit , Ste Mère , Sempesserre et Castéra-Lectourois soit la somme de 237.28 par commune.

Voté à l'unanimité

## **10 SIDEL : déploiement de la tarification Incitative**

Mr Le Maire présente la carte de répartition actuelle des points de collecte qui sont au nombre de 3, au village, à la croix de Pot et à Peyradis. Dans l'avenir ces containers seront semi enterrés et, après une étude faite par le Sidel , au nombre de 4 pour le recyclable (poubelles jaunes) et 4 pour le non recyclable (poubelles noires). Cela engendre certaines contraintes : l'enfouissement ainsi que la place de stationnement pour les camions du Sidel. Une réunion est planifiée avec le Sidel le 20 octobre 2022 afin d'avoir plus d'informations.

## **11 Budget assainissement : provision pour créances impayées**

Le budget doit être modifié suite à des créances susceptibles d'être impayées. Prévoir une provision de 15% sur la somme de 460€. La modification de celui-ci nécessite une délibération.

Voté à l'unanimité

## **12 Bâtiments ancienne école**

Francis Dulin a rencontré 3 associées qui ont un projet de commerce + restaurant. Celles-ci sont intéressées par ces bâtiments et plus particulièrement côté salle de classe des garçons, cuisine actuelle salle des fêtes, le préau, la partie centrale du logement ainsi que moitié cour. Des devis sont en cours afin de savoir quel coût représentent ces travaux, devis demandés par les intéressées. D'autre part elles voudraient savoir quel serait le montant de loyer demandé par la commune. En l'état actuel nous ne sommes pas en mesure de répondre.

Un débat s'est ensuite engagé afin de savoir la portabilité de ce projet, Lydia Luong Casanova a proposé de faire un tour de table afin que tout le monde s'exprime et donne son avis.

Mr le Maire propose d'attendre le retour des devis, du plan de financement avant de prendre une décision.

## **13 Cérémonie du 11 novembre**

Elle aura lieu le vendredi 11 novembre 2022 à 11h 30 suivi d'un vin d'honneur.

## **14 Logement social : devis menuiseries**

Lors du précédent conseil municipal un devis de réfection des menuiseries du local social a été validé. Or il s'avère que certains travaux se rajoutent. Francis Dulin les énumère, menuiserie salle de bain, étanchéité portes, le montant total du devis reste inchangé. La peinture retenue pour les menuiseries est de couleur blanche.

Vote à l'unanimité concernant le rajout des travaux.

## **15 Déploiement de la fibre**

Afin de procéder à l'enfouissement de la fibre entre le lieu-dit Courrent et Pis, un devis de 17500€ a été proposé par la société chargée de la mise en place.

Vote à l'unanimité, abandon de l'enfouissement.

## **16 Chats errants**

M le Maire et Patrice Calcine expliquent le fonctionnement de prise en charge de la SPA concernant les chats errants. Pour 500 habitants celle-ci prend en charge 2 chats, au-delà de ce nombre il faut prendre contact avec une association afin de procéder à la capture puis à la stérilisation (les chats de – de 6 mois ne font pas parti du quota). L'intervention par cette association ne sera pas gratuite.

## **17 Questions diverses**

### **Stockage meubles hangar municipal**

Mme Rogala a demandé s'il était possible de stocker provisoirement des meubles. Sophie Gomez dit qu'il est risqué de faire payer une location, ce service sera donc gratuit et limité à un mois.

### **PLU**

M le Maire propose, à la demande du bureau d'étude, que certains conseillers prennent des photos de bâtiments susceptibles de changer de destination, photos des façades afin de renseigner le PLU.

### **Accessibilité salle des fêtes**

Francis Dulin va effectuer des relevés de pente au niveau du seuil extérieur de la salle des fêtes afin de voir ce qu'il est possible de faire.

### **Week end 11 novembre 2022**

Cérémonie au monument aux morts le vendredi 11 à 11h30.

Concert le dimanche 13 à 11h30 avec vin + charcuterie.

Validé à l'unanimité

Le prochain conseil municipal est prévu le 23 novembre 2022 à 20h 30

La séance est levée à 23h 40